

ANNEXE 8 :
POINTS D'ATTENTION

- ✓ Soigner la présentation stratégique du programme, à partir de laquelle doit découler le dispositif de performance. Il ne s'agit pas de présenter les principales actions menées mais bien d'exposer les axes stratégiques portés par le programme. Ces axes stratégiques doivent introduire le choix des objectifs.
- ✓ Prévoir un échange avec le chef de file du DPT sur les libellés des objectifs et indicateurs contribuant à une politique transversale.
- ✓ Justifier le choix des indicateurs dans la présentation des objectifs.
- ✓ Indiquer les changements de méthodologies, les créations ou remplacements.
- ✓ Privilégier la lisibilité des libellés des indicateurs afin qu'ils soient compréhensibles par tous. Il est possible d'avoir une formulation plus technique ou plus mathématique dans le sous-indicateur, gardant au libellé de l'indicateur une formulation courte allant à l'essentiel.
- ✓ Proposer un sous-indicateur de contexte (sans engagement de prévision) lorsqu'il s'agit d'un ratio non interprétable en lecture directe.
- ✓ Intégrer un séparateur de milliers lorsque le nombre est peu lisible. Privilégier, lorsque cela est pertinent, les unités qui augmentent la lisibilité et facilitent la lecture.
- ✓ Veiller à la cohérence entre le libellé du sous-indicateur et l'unité de mesure.
- ✓ Renseigner les réalisations passées. En cas d'absence justifiée de données, mentionner la date ultérieure de disponibilité.
- ✓ Renseigner et justifier les prévisions et cibles. Veiller à la cohérence entre la prévision 2011 en PAP 2011 et la cible 2011 en PAP 2010.
- ✓ S'engager sur des cibles traduisant une performance en privilégiant 2013 comme année-cible.
- ✓ Mettre en perspective les cibles avec les moyens et les plans d'action mis en œuvre. Ne pas hésiter à faire des liens avec les autres parties des PAP (JPE, CAC ou Opérateurs).
- ✓ Rappeler la méthode de calcul et indiquer la source des données dans les commentaires techniques.